

# MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal  
tenue le 4 juin 2007, à 20h00, à la salle du conseil,  
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents : MM. Jean-Claude Dumoulin, maire  
Francis St-Laurent, conseiller  
Normand Gallant, conseiller  
Jean-Guy Pelletier, conseiller  
André Gaudet, conseiller  
David Althot, conseiller

Les membres présents forment quorum.

## OUVERTURE DE LA SESSION

La séance est ouverte à 20h00 par Jean-Claude Dumoulin, maire de Lac-au-Saumon. Nadia St-Pierre, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire et récite la prière.

2007-06-089

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Francis St-Laurent et résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

**ADOPTÉ**

2007-06-090

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2007

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu d'approuver le procès-verbal de la session régulière du 7 mai, tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

2007-06-091

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2007

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par André Gaudet et résolu d'approuver le procès-verbal de la session spéciale du 14 mai, tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

2007-06-092

## PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Francis St-Laurent et résolu d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

1. <u>Comptes payés</u> :		
Journal des achats au 31/05/2007		47 911.48\$
Rapport mensuel des salaires		22 571.87\$
Total des comptes payés :		<b>70 483.35\$</b>
2. <u>Comptes à payer</u> :		
Analyse des comptes à payer au 31/05/2007		20 431.31\$
Factures ajoutées au bordereau		6 989.24\$
Total des comptes à payer :		<b>27 420.55\$</b>
3. le total des comptes est de		<b>97 903.90\$</b>

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

**ADOPTÉ**

## PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

## **RÈGLEMENT 85-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 40-2001 CONCERNANT LES ANIMAUX**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON  
COMTÉ MATAPÉDIA

### **RÈGLEMENT 85-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 40-2001 CONCERNANT LES ANIMAUX**

ATTENDU que le conseil désire contrôler le nombre d'animaux que peut détenir le gardien d'animaux ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 12 mars 2007 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Francis St-Laurent et résolu unanimement que le règlement 85-2007 soit adopté ;

#### **ARTICLE 1 GARDE**

Remplacer le libellé de l'article 17 par le suivant :

##### Section 1 : Garde

«Tout chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture etc.) l'empêchant de sortir du terrain.

##### Section 2 : Hygiène et salubrité

- a) Nul ne peut garder dans un logement, sur le terrain où est situé ce logement ou dans les dépendances de ce logement un nombre total combiné de chiens et de chats supérieur à 5 (2 chiens, 3 chats). Cette disposition ne s'applique pas à un chenil.

Malgré le premier alinéa, les chatons ou les chiots d'une femelle gardée dans un logement, sur le terrain où est situé ce logement ou dans les dépendances de ce logement peuvent être gardés avec la mère jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 6 mois.

Le présent article ne s'applique pas à une zone où sont autorisés les usages appartenant à l'une des utilisations agricoles tel que défini au règlement de zonage 63-2004;

- b) Toute personne ou organisme autorisé à appliquer le présent règlement peut saisir et mettre à l'enclos public un chien ou un chat gardé en contravention à la section 2 du présent article.
- c) Le gardien de l'animal peut désigner le chien ou le chat qui sera saisi en application de la section 2 du présent article. Si le gardien refuse de désigner l'animal ou s'il n'est pas présent au moment de la saisie, toute personne ou organisme autorisé à appliquer le présent règlement peut saisir l'un ou l'autre des chiens ou des chats, selon le cas.
- d) Le gardien d'un animal mis à l'enclos public, en application de la section 2 du présent article, peut en reprendre possession conformément à l'article 23 si, en prenant possession de cet animal, il ne contrevient pas de nouveau à la section 2 du présent article.

#### **ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Jean-Claude Dumoulin  
Maire

---

Nadia St-Pierre  
Secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2004  
CONSTITUANT LE CCU**

Francis St-Laurent donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement 61-2004 constituant le CCU.

**2007-06-093**

**MODIFICATION DES PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Normand Gallant et résolu de mandater le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia pour effectuer les modifications suivantes :

Permettre l'installation à l'extérieur de systèmes de chauffage à combustion d'un bâtiment principal ou complémentaire (poêle ou fournaise) selon certaines normes ;

- Permettre les bâtiments trifamiliales isolés dans la zone 19 Ha ;
- Enlever une partie de la rue projetée à l'extrémité de la rue Ludger-Leblanc dans la zone 51 Ha ;
- Permettre l'implantation de bâtiments accessoires de type « dôme » en zone agricole, industrielle et commerciale à l'extérieur du périmètre urbain.

**ADOPTÉ**

**2007-06-094**

**MODIFICATION AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE**

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par David Althot et résolu de modifier le plan d'implantation et d'intégration architecturale de façon à ce qu'il s'applique aux rénovations du bâtiment principal ayant une apparence datant de 1950 ou avant en référence au rôle d'évaluation, et pour la construction, l'agrandissement et la démolition du bâtiment principal seulement.

**ADOPTÉ**

**2007-06-095**

**DEMANDE DE DEROGATION – JEANNINE LAVOIE**

Considérant que le projet de madame Jeannine Lavoie ne répond pas aux dispositions énoncées au règlement 51-2002 permettant de déposer une demande de dérogation mineure pour l'installation d'une maison mobile;

Considérant que la municipalité possède deux emplacements sur son territoire pour permettre l'installation de maisons mobiles;

En conséquence, il est proposé par André Gaudet, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu de refuser la demande de madame Jeannine Lavoie consistant à installer un véhicule récréatif ou une maison mobile dans la zone 3 Cp.

**ADOPTÉ**

**2007-06-096**

**PROPRIÉTÉ AU 267, ROUTE 132**

Considérant qu'un rapport de visite de l'inspecteur municipal a été transmis au conseil le 9 mai 2007 à l'effet que le propriétaire a aménagé un deuxième logement (267B) à même l'agrandissement dans une zone où les habitations unifamiliales jumelées sont prohibées;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de poursuivre les procédures;

En conséquence, il est proposé par André Gaudet, appuyé par Normand Gallant et résolu d'autoriser Nadia St-Pierre, directrice générale/secrétaire-trésorière à expédier une mise en demeure à monsieur Bernard Caron concernant le bâtiment situé au 267, route 132 et lui exiger de se conformer dans un délai de 30 jours.

**ADOPTÉ**

**2007-06-097**

**APPEL D'OFFRES – PELLE EXCAVATRICE**

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu de refuser la soumission de Mécano Mobile R.L inc. déposée suite à l'appel d'offres pour l'achat d'une pelle excavatrice.

**ADOPTÉ**

2007-06-098

**APPEL D'OFFRES – CONSTRUCTION D'UN PUIITS, AMÉNAGEMENT DE DEUX PUIITS ET CONSTRUCTION DE DEUX PIÉZOMÈTRES**

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de « Les Forages L.B.M. Inc. » pour un montant de 139 907\$ (taxes en sus) pour la construction et l'aménagement des puits d'eau potable et de piézomètres.

**ADOPTÉ**

2007-06-099

**CONSTRUCTION DE LA RUE DES BOULEAUX**

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par André Gaudet et résolu de décréter les travaux de construction (mise en forme) de la rue des Bouleaux et d'affecter un montant de 35 000\$ du fond de roulement pour financer les travaux de construction en régie.

**ADOPTÉ**

2007-06-100

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT – FRAIS POUR TRANSPORT DE NEIGE**

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu de refuser de rembourser les propriétaires qui ont fait enlever et transporter de la neige entreposée dans l'accotement de la rue Saint-Edmond, suite à l'avis les informant que leur pratique est contradictoire à notre réglementation.

**ADOPTÉ**

2007-06-101

**VACANCES DES EMPLOYÉS**

Il est proposé par David Althot, appuyé par Francis St-Laurent et résolu d'autoriser les vacances suivantes :

Camil Richard :  
7 et 8 juin  
27 août au 7 septembre

Jean Dumoulin :  
30 juillet au 3 août

Manon Sirois :  
7, 8, 11, 21 & 22 juin

Nadia St-Pierre :  
16 au 27 juillet  
10 au 24 août

**ADOPTÉ**

2007-06-102

**SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – RENOUELEMENT D'ENTENTE**

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Francis St-Laurent et résolu de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour le service aux sinistrés, afin de requérir les services suivants en cas de sinistre : Inscription des renseignements, alimentation, accueil et/ou hébergement, habillement, services personnels et premiers soins, support à la direction générale de la sécurité et de la prévention pour l'inscription des bénéficiaires au programme d'aide financière lorsque requis, de verser un montant d'aide financière représentant 0.10\$ per capita, soit un montant de 150.20\$ et d'autoriser Jean-Claude Dumoulin, maire et Nadia St-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer ladite entente de trois ans avec la Croix-Rouge canadienne, à cet effet.

**ADOPTÉ**

2007-06-103

**DEMANDE D'APPUI - ROUTE 195 SUD**

**Considérant** que la route 195, entre Saint-Léon-le-Grand et Saint-Zénon-du-Lac-Humqui (cahots à Turcotte) est en mauvais état sur une longueur d'un kilomètre depuis plus de 40 ans ;

**Considérant** que malgré les demandes successives au ministère des Transports, la route est toujours en aussi mauvais état ;

**Considérant** que se sont les citoyens, les touristes et les camionneurs qui sont obligés de payer pour réparer les dommages causés aux voitures ;

**Considérant** qu'une route aussi endommagée reflète un aspect négatif sur le tourisme ;

En conséquence, il est proposé par David Althot, appuyé par André Gaudet et résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon appuie les municipalités de Saint-Léon-le-Grand et Saint-Zénon-de-Lac-Humqui pour que le gouvernement effectue les travaux de réparation de cette portion de route en priorité.

**ADOPTÉ**

**2007-06-104**

**DEMANDE D'APPUI – FINALE DES JEUX DU QUÉBEC**

- Considérant** la volonté de la Ville de Rivière-du-Loup d'obtenir la finale des Jeux du Québec à l'été 2010, en collaboration avec la Ville de Cabano, la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup et le Cégep de Rivière-du-Loup ;
- Considérant** que la finale des Jeux du Québec constitue un moment privilégié pour mobiliser la communauté autour d'un projet rassembleur ayant un impact durable tant pour les jeunes que pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens, et ce, par la promotion du sport et l'adoption de saines habitudes de vie ;
- Considérant** l'impact positif qu'apportera une finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, sur la vie communautaire et touristique ;
- Considérant** que cet événement mettra en valeur la culture de l'est du Québec reconnue pour sa capacité d'accueil (restauration, hébergement, etc.), ses infrastructures sportives, son patrimoine unique et ses attraits touristiques parmi les plus beaux au Québec ;
- Considérant** que cet événement demeure, pour Rivière-du-Loup, un moment fort de son histoire (présentation de la première finale des Jeux du Québec à l'été 1971 et des Jeux de la francophonie canadienne en 2002) et constitue une occasion unique de revivre une expérience hors du commun ;
- Considérant** que la finale des Jeux du Québec aura un rayonnement dans l'ensemble de l'est du Québec ;
- Considérant** enfin la capacité de Rivière-du-Loup et de ses partenaires de présenter cet événement ;

**En conséquence**, il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Normand Gallant et résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon appuie la candidature de Rivière-du-Loup pour la présentation des Jeux du Québec, été 2010 :

**ADOPTÉ**

**2007-06-105**

**CENTRE DES LOISIRS - CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER**

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par André Gaudet et résolu d'autoriser Jean-Claude Dumoulin, maire et Nadia St-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer le contrat d'entretien ménager et de gestion du Centre des Loisirs, entre la municipalité de Lac-au-Saumon et madame Francine Ross, pour une durée de douze (12) mois, pour la période du 4 juin au 31 décembre 2007.

**ADOPTÉ**

**2007-06-106**

**FONDS AGRIESPRIT**

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Normand Gallant et résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon accepte de recevoir l'argent attribué, de contrôler les dépenses et d'émettre des reçus officiels aux fins de l'impôt au nom de la municipalité, dans le cadre d'une demande de financement pour la rénovation du centre des Loisirs, adressée par la Corporation des Loisirs de Lac-au-Saumon au « *Fonds AgriEsprit* de Financement agricole Canada »

**ADOPTÉ**

**2007-06-107**

**CLUB MONT-CLIMONT – UTILISATION DES INFRASTRUCTURES**

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Francis St-Laurent et résolu d'autoriser le Club de ski de fond Mont-Climont à utiliser les infrastructures de la municipalité telles que la patinoire, le terrain de balle-molle et les équipements comme des ballons de volley-ball, de soccer ou autres, pour des activités, dans le cadre du camp de jour pour les jeunes de 6 à 12 ans, pour la période du 25 juin au 10 août 2007.

**ADOPTÉ**

Francis St-Laurent déclare son intérêt pécuniaire dans la résolution suivante. Il est vice-président du comité de la Fête des Guitares.

**2007-06-108**

**COMITE FETE DES GUITARES – ACCÈS ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par André Gaudet et résolu d'autoriser le comité de la Fête des Guitares à utiliser les équipements de la municipalité (tel que cuisinière électrique, plaque à cuisson, cafetières, grille-pain, tables de bois, feuille de contreplaqué) pour les déjeuners sous le chapiteau et d'autoriser l'installation de panneaux publicitaires aux panneaux d'accueil de la municipalité dans le cadre de la Fête des Guitares les 10, 11 et 12 août 2007.

**ADOPTÉ**

**2007-06-109**

**DONS**

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Francis St-Laurent et résolu de verser le don suivant :

➤ Défi Vélo Plein-Air 50.00\$

**ADOPTÉ**

**2007-06-110**

**DÉVELOPPPEMENT DURABLE DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE**

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par André Gaudet et résolu de désigner Jean-Claude Dumoulin et Jean-Guy Pelletier à titre de représentants de la municipalité de Lac-au-Saumon aux rencontres concernant le développement durable de l'énergie éolienne.

**ADOPTÉ**

**RAPPORTS DE SECTEUR**

**2007-06-110**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu de lever la session, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h23.

**ADOPTÉ**